

Notice d'aide à la constitution d'une demande d'urbanisme
**Déclaration préalable pour l'installation
de panneaux photovoltaïques en toiture**

➤ **Dépôt de la demande :**

- Dépôt en ligne : sur <https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-paa>
- Dépôt papier : 1 exemplaire à déposer dans votre mairie ou par courrier.
- **Délai d'instruction du dossier complet : 1mois (2mois en secteur de patrimoine protégé - ABF)**

➤ **Constitution du dossier :**

PIECES DU DOSSIER	
1-FORMULAIRE	
Dépôt en ligne	Dépôt papier
<p>Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne : https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-paa</p> <p>Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire CERFA.</p>	<p>Le formulaire est à télécharger sur http://www.service-public.fr</p> <p>CERFA N° 13703* (pour maison individuelle) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028</p> <p>CERFA N° 13404* (pour autres constructions) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646</p> <p>Rubriques à renseigner : Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (téléphone et mail conseillés), terrain, Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet Rubrique 6 – dater et signer</p>
2- PIECES A FOURNIR - Les plan transmis doivent être en format PDF pour les dépôts en ligne.	
<p>PLAN DE SITUATION (DP1)</p> <p>Fournir un plan de situation permettant de localiser votre terrain à l'intérieur de la commune. Vous pouvez réaliser le plan de situation sur le site internet www.cadastre.gouv.fr</p> <p>Il vous suffit de rentrer l'adresse de votre terrain et d'imprimer ce plan à une échelle de 1/2500^{ième}.</p> <p>Voir notice d'aide : réaliser un plan de situation</p>	
<p>PLAN DE MASSE (DP2)</p> <p>Vous pouvez réaliser le plan de masse échelle de 1/500^{ième} sur le site internet www.cadastre.gouv.fr</p> <p>Indiquer l'emplacement envisagé des panneaux photovoltaïques</p>  <p><i>Echelle 1/500^e</i></p> <p>Voir notice d'aide : réaliser un plan de masse</p>	<p>PLAN de COUPE (DP3)</p> <p>Fournir un plan de coupe de la toiture afin de comprendre l'intégration des panneaux sur le bâtiment (intégration, surimposition, parallèle ou non à la toiture)</p> <p>Surimposition parallèle à la toiture</p> 

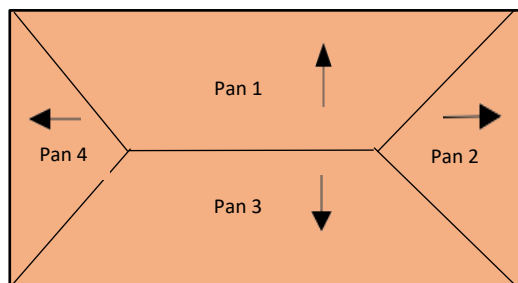
LE PROJET (DP4) Fournir un plan de toiture expliquant le projet et précisant le nombre de panneaux, la puissance de l'installation, les superficies :

- De la totalité de la toiture du bâtiment,
- Du pan de toiture concerné par le projet
- Des panneaux.

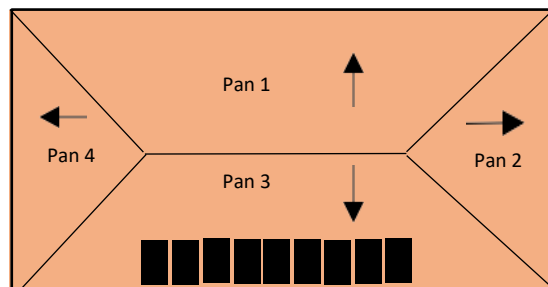
Surface pan 1 : 70 m²
Surface pan 2 : 30 m²
Surface pan 3 : 70 m²
Surface pan 4 : 30 m²

Surface toiture : 200 m²
Surface des 9 panneaux photovoltaïques : 25 m²

Avant travaux



Après travaux



L'INSERTION (DP5 et DP6)

Fournir un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet sur votre terrain. Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à un photomontage, à partir d'un assemblage d'une photographie montrant le site existant et d'un croquis du projet. Il ne peut s'agir d'une photographie aérienne mais d'une photographie prise depuis le sol.

Avant travaux



Après travaux



PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP7 et DP8)

A fournir si visible de l'espace public ou en secteur de patrimoine protégé. Ces photos permettent de situer votre bâtiment par rapport aux constructions qui le jouxtent directement et d'apprécier l'environnement urbain.

De près



De loin



NOTICE (DP11) Uniquement si votre projet se situe aux abords des Monuments Historiques

Fournir un descriptif des matériaux utilisés (nombre de panneaux, teintes, fixations, positionnement par rapport à la toiture...).

Le Service ADS est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité réglementaire et/ou architecturale de votre projet.

Accueil du public en mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban aux horaires indiqués sur le site de la mairie

<https://chateau-arnoux-saint-auban.fr/presentation/>

Contact du service : Tel : 04 86 89 10 14

Courriel : adscasa@mairie-casa04.fr